

MAIRIE
DE
BOUC BEL AIR

N° 2026-032

Code Postal 13320

Le Maire de la commune de Bouc Bel Air

Vu la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et ses décrets d'application.

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, fixant le cadre dans lequel l'Assemblée communale peut déléguer une partie de ses pouvoirs au Maire.

Vu la délibération n°25.04.06 du conseil municipal en date du 06 juillet 2025 portant application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les obligations de la commune en matière de protection des équipements publics ;

DÉCIDE

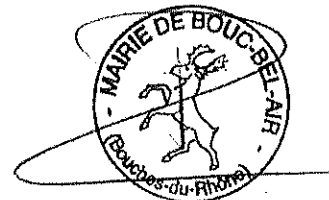
OBJET :

**CONTRAT DE
PRESTATIONS DE
VÉRIFICATION
RÉGLEMENTAIRE
DES
ASCENSEURS ET SSI
DE LA COMMUNE DE
BOUC BEL AIR
ANNÉE 2026**

Art. 1^{er} : le contrat de prestation de vérification réglementaire des ascenseurs et SSI de la commune de Bouc Bel Air pour l'année 2026 entre la commune et la société Qualiconsult Exploitation Provence Facilities, 7-9 rue Jean Mermoz, 13008 Marseille, est approuvé.

Art. 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'application de la présente décision dont l'ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-préfet et Monsieur le trésorier d'Aix-en-Provence.

Fait à Bouc Bel Air, le 12 mars 2026



Certifié exécutoire, Reçu en
Sous-Préfecture le :
Publié ou Notifié le : 17/03/2026

Mathieu PIETRI.